

## Yerres 6 ans après



YERRES - CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL  
*associer le non-public*

Le Centre éducatif et culturel de la vallée de l'Yerres est un établissement d'équipements culturels intégrés qui comprend un établissement scolaire. Il réunit un C.E.S. Guillaume Budé, un centre sportif, une Maison pour tous qui entend regrouper les jeunes, un centre social, un conservatoire de musique, une bibliothèque, ainsi que les trois A : l'Atelier d'Animation Artistique, qui est chargé plus particulièrement de la diffusion des spectacles et de l'animation en direction du public de la région.

Le Centre de Yerres est nommé également établissement d'« action inter-ministérielle » puisque trois autorités de tutelle y participent : l'Education nationale, la Jeunesse et les Sports ainsi que le ministère des Affaires culturelles. La municipalité de Yerres a bien sûr une part prépondérante dans la gestion de cet établissement qu'elle finance pour 22%. Situé dans la vallée de l'Yerres, au bord d'une rivière, cet établissement vaste, d'une architecture élégante remarquablement incorporée au site, ne peut susciter au premier abord que l'intérêt. L'environnement, souci nouveau, a ici été parfaitement respecté. En accord avec la population, qui est très sensibilisée à la conservation des espaces verts et d'autant plus que la commune d'Yerres est cernée de villes nouvelles et de grands ensembles très denses de fortunes diverses et d'aspect plus inquiétant que prometteur. Le Centre éducatif et culturel est administré par M. Jean Estève, qui participa activement à sa création. L'Atelier d'Animation Artistique est dirigé par M. Bernard Darley. Trois départements ministériels ont tra-

vailé avec la ville d'Yerres à la réalisation de ce centre, dont la gestion est réglée par des conseils de maison, selon la formule de la loi de 1901. Un syndicat intercommunal intéressant les villes de Crosne et de Yerres doit se substituer à cette structure.

### jeunes et adultes

Le trait le plus remarquable de ces « équipements intégrés » est l'utilisation de locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement pour d'autres activités dans le cadre d'un développement culturel continu. Une circulaire récente du ministère de l'Education nationale permet cette utilisation, qui va dans le sens du souci actuel d'une plus grande ouverture de l'école. Ce qui n'est pas un souci seulement humain, car le contribuable et les collectivités locales ne peuvent pas consentir un effort financier considérable pour une utilisation faible. Réciproquement, les services culturels intégrés peuvent être utilisés dans le temps scolaire. Les collectivités locales ne paient pas ainsi, pour un usage restreint, à la fois un C.E.S. et une maison de la Culture et une maison de jeunes.

Le centre éducatif et culturel de la vallée de l'Yerres a six ans d'âge et, pour un établissement de cette sorte, il est remarquablement conservé. Le vandalisme est extrêmement limité par l'intérêt même que lui portent ses usagers, jeunes et adultes. Il est peu abîmé parce qu'on a donné aux élèves et aux habitants de Yerres venant de l'extérieur des possibilités satisfaisantes d'activités diverses, sports, yoga, poterie, photo, aéro-

modélisme, au sein de la maison pour tous. L'Atelier d'animation artistique répond aux besoins d'expression dramatique et corporelle, d'expression cinématographique. Il présente des spectacles de qualité.

Les conflits sont rares. M. Jean Estève, directeur général pense que les conflits explosifs qui ravagent les maisons de la culture reposent sur une fausse conception de l'action municipalité en ces domaines et surtout sur une mauvaise structure juridique de fonctionnement. Il importe, dit-il, de « démunicipaliser la culture ». Une municipalité a le devoir de fournir à ses administrés les moyens d'un développement culturel continu, comme elle avait le devoir de lui fournir l'éclairage et les chemins. Mais la participation des usagers en ces entreprises est une nécessité absolue. Les professionnels et les usagers doivent déterminer ensemble ce qu'ils vont faire. Et il convient d'associer à cette détermination les habitants de la commune qui ne viennent pas partager ces activités. Il faut associer, selon l'expression de Francis Jeanson au colloque de Villeurbanne, le *non-public*.

Le danger, bien cerné à présent, est que l'Etat et les collectivités locales donnent de l'argent à un animateur et à quelques usagers, qui se feront plaisir au nom de la liberté de création. Le problème fondamental d'une culture partagée est posé ici, d'une culture pluraliste et ouverte. Le Centre culturel et éducatif de la vallée de l'Yerres est une réponse concrète à ce souci.



en dehors des heures scolaires

Il faut que les animateurs culturels reconnaissent la pluralité des cultures. Selon le mot de Pierre Emmanuel (1) la culture ne veut pas dire l'école à perpétuité, et surtout pas l'imposition volontaire des modèles anciens de la culture. Développement culturel continu ne veut pas dire amener tout le monde à Shakespeare, selon le propos de Jean Estève. Cela est caduc, utopique et même néfaste. Mais il s'agit bien d'amener le plus de monde possible à avoir une activité qui soit enrichissante et qui soit en accord avec les réalités de ce temps. L'intérêt d'un établissement d'équipements intégrés comme celui de Verres est d'offrir la bibliothèque classique mais aussi le judo, mais aussi l'aéro-modélisme, mais aussi l'électronique. Coller au plus près à cette « après-culture » de notre temps, selon George Steiner qui privilégie les activités de groupes, la musique et la connaissance scientifique. Soit des activités diverses pour des gens divers comme peuvent l'être les habitants de la commune de Verres. Cette diversité est seul gage d'enrichissement. Il convient de fonder, c'est ce qui est fait à Verres, l'action culturelle sur le pluralisme des cultures, et parier sur leur communication et leur partage. Etant bien entendu de l'avis de tous les observateurs conséquents que, dans un monde technique en mutation, le seul humanisme de l'université ne peut plus suffire, et que l'univers culturel des jeunes, soit celui de l'image, soit celui de la science-fiction, soit celui de la « pop-music » vaut autant que les entreprises antérieures liées au seul langage.

«... Les murs vibrent à l'oreille ou

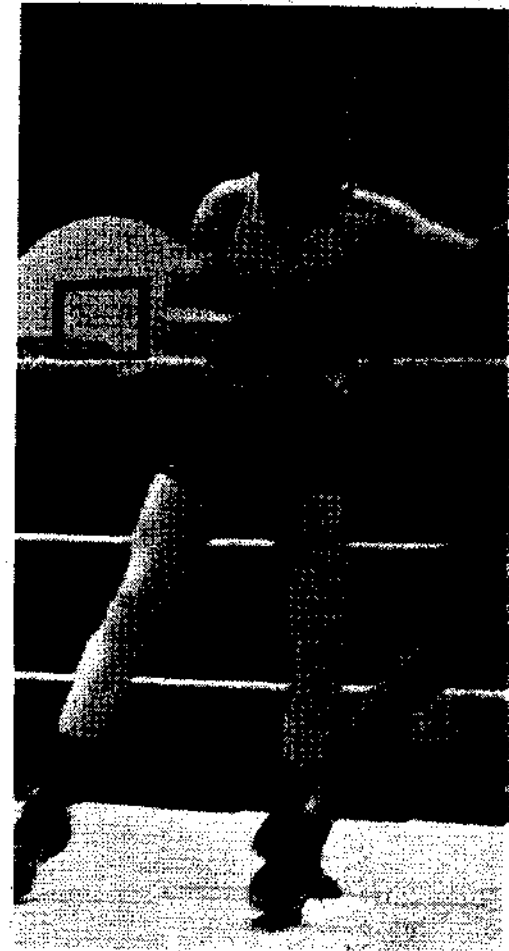
au toucher environ dix-huit heures par jour... Ça ne s'arrête jamais. Peu importe que ce soit de la pop-music, de la folk-music, ou du rock. Ce qui compte, c'est cette vibration envahissante... Toute une portion de l'humanité, âgée de treize ans à vingt-cinq ans, passe sa vie dans ce vibrato lancinant... Lire, écrire, converser, étudier, ces activités autrefois enveloppées de silence s'inscrivent maintenant dans le champ de stridence. »

• G. Steiner,  
La culture contre l'homme.  
Seuil, 73.

L'équipement intégré dans un seul établissement est intéressant par sa nature même, compte tenu encore de son économie pour la collectivité locale, puisqu'il réunit les équipements divers. Il est le lieu d'élection du pluralisme des cultures et favorise la rencontre de citoyens aux intérêts divers. Il n'interdit pas, selon l'expression de Jean Estève, les glissements. Ainsi, tel judoka ira pour la première fois au concert, soit par exemple entendre l'Orchestre de Paris, parce que cela se passe dans la grande salle de gymnase transformée en « auditorium ».

#### les données du conflit

Pour le problème des conflits de contenu, il semble que l'on ait triché avec le jeu démocratique, pense M. Jean Estève. Avoir en conseil de maison, le maire qui finance majoritairement l'entreprise, avoir ainsi parmi les douze membres du conseil un membre qui, sans le dire, a en fait le droit de veto, soit le pouvoir financier, cela n'est jamais clairement



le plus de monde possible...

avoué. Un tel fonctionnement est d'ailleurs contraire à l'esprit de la loi de 1901 qui règle la gestion des associations. Mettre face à face les demandeurs et les payeurs, c'est créer toutes les données du conflit. Le problème reste cependant celui de la saine gestion des deniers publics. La collectivité donne le cadre budgétaire, mais la gestion est confiée aux usagers, aux techniciens réunis dans une association avec l'obligation d'y faire venir des représentants d'associations extérieures, des élus locaux, au titre du *non-public*. Ceci pour éviter l'aspect fermé de cette entreprise. Activités diverses, pluralisme des cultures, utilisation des mêmes locaux pour une saisie globale du développement culturel continu qui ne peut pas être découpé selon des divisions administratives contingentes, voilà ce qu'apporte un établissement à équipements intégrés. Il répond aussi à ce sourd désir, ailleurs exprimé, de casser dans la pratique de la culture le cloisonnement entre activités de l'esprit et activités manuelles. Il s'agit, selon Denis de Rougemont, de « Penser avec les mains ». La Chine, la Russie soviétique aiguillent ainsi, avec des bonheurs divers que l'on est



plus au projet bureaucratique. La poésie peut s'affirmer grâce à la collectivité et n'est plus systématiquement obliérée.

Aussi fait-on appel aux créateurs. Le projet d'animation selon Francis Jeanson ne peut se passer de créateurs. Des mains au langage, le langage des mains aussi, langage du corps. Le potier est là, les comédiens sont là, les cinéastes sont là. Mais l'effort électif aura porté à Yerres sur la musique grâce à André Dubost, premier prix du Conservatoire. Il y a de la musique à faire, il y a de la musique à entendre. Des musiciens renommés viennent animer et jouer, tel Jean-Claude Magloire de la Grande Ecurie du Roy et du Florilège musical.

#### un juste accord

Il y eut, grâce à Jean-Claude Marrey, précédent animateur, une création théâtrale, mais en activité de club et tenant compte du goût des participants. Jean-Claude Marrey est à présent directeur de la maison de la culture de Mulhouse. Il comprit très vite que le problème dominant, pour une commune aussi belle que Yerres, et vivant encore dans un juste accord avec les espaces verts, était la mise en pièce de cet espace par un urbanisme incontrôlé. C'est un problème auquel nous sommés sensibilisés depuis peu, problème si aigu qu'il a provoqué la création d'un ministère de l'Environnement, et dont les cinq années qui viennent vont encore accentuer l'urgence dramatique. Le paysage va cruellement et irréversiblement changer.

Des groupes comme ceux créés pour la défense en Suisse de l'Engadine ou en France des Alpilles vont se multiplier. Jean-Claude Marrey écrivit une pièce « L'île de béton ». Un spectacle de divertissement et de prise de conscience qui a été reçu de façons diverses mais surtout favorable. Elle rassembla deux mille spectateurs, mais reçut un accueil mitigé de la part des autorités.

Mais l'Atelier d'animation ne prétendait pas faire de l'urbanisme. Il ne prétendait pas intervenir dans la politique de l'environnement. Les animateurs se veulent à l'écoute des problèmes de la population. Les habitants ne doivent pas s'attendre à voir résoudre ainsi leurs problèmes. On leur donne les éléments d'information, de réflexion, afin qu'ils se prennent en charge. Ainsi en est-il pour les débats d'actualité, l'est pas question d'engagement politique.

libre d'apprécier, leur jeunesse. Les conflits et les tentatives de « colonisation » sont bloqués par la multiplicité d'intérêt et de provenance des usagers. L'intérêt est d'avoir un public divers. Le danger est de faire de l'animation dans un milieu fermé. La multiplicité des familles d'opinion garantit la liberté d'expression.

#### action éclatée

Le concept « d'équipement intégré » fut à l'origine lancé par la municipalité de Yerres, ainsi que par le promoteur de geep-industrie, M. Chaslin. Cette idée d'équipements intégrés était dans l'air dans les années soixante. Elle correspondait au souci majeur de rentabiliser mieux l'effort de construction consenti par la collectivité locale.

« L'action éclatée » fut entreprise par l'Atelier d'animation artistique au début du fonctionnement du Centre éducatif et culturel de la vallée de l'Yerres. Ces propositions d'actions de jeu, d'activités en des points divers de la commune avaient pour but, dans le premier temps, de faire connaître aux gens de la ville les possibilités de leur maison, puis de les inciter

à venir sur place, en leur proposant près de leur habitation des activités d'amorce, dans le même temps que la maison s'ouvrait à des activités de prestige. Il fallait trouver les gens où ils étaient. Trouver les jeunes là où ils sont, soit dans les établissements scolaires. C'est ce qui motive encore après cinq ans une politique active de décentralisation sur la commune, une « action culturelle éclatée ».

Ainsi, un atelier de cinéma propose, en place d'un classique ciné-club, la réalisation de films 16 mm à de petits groupes d'usagers, selon le goût et l'intuition des participants, le principe même du C.E.C. de Yerres est d'être un établissement intégré qui comprend un établissement scolaire. Mais il ne prétend pas modeler son projet sur l'entreprise de l'école. Le scolaire doit tenir bien sûr une grande place dans toute opération d'action culturelle. Mais, si la culture et l'art n'ont pas grand-chose à voir avec l'école, c'est un peu en cela qu'un établissement à équipements intégrés peut apporter quelque chose et enrichir selon leurs dispositions les élèves de ces écoles et les habitants de la commune. La passion créatrice ne se borne



*la diversité seul gage...*

Dans la perspective d'action élargie, douze groupes scolaires sont touchés par une animation permanente musicale. Peut-on sortir dans ce genre d'entreprise de l'école, avec par exemple de petites soirées soit instrumentales, soit de chant ? Le problème est celui des locaux ou des lieux de réunions. A part le café — et on ne fréquente guère le café dans ce type de commune —, le seul lien reste encore le préau de l'école. Et ce lieu suscite autant de réticence que le café. Restent les spectacles dans l'établissement même.

indispensable

5.000 adhérents sont membres des sociétés. Les spectacles de prestige comme les concerts attirent le plus de monde, soit de 150 à 1.200 personnes. Ces manifestations ont lieu dans le grand gymnase. Il y a par ailleurs un studio plus petit. Si l'on demande aux animateurs de quoi ils sont particulièrement fiers; ils vous répondent, paradoxalement, que c'est de l'existence même d'un tel établissement, car ils conçoivent que c'est un pas énorme dans la voie d'un développement culturel continu pour une population. Pour les élus locaux, également, ce type d'établissement est une expérience positive, très près du réel et des choses possibles, même si le risque a été couru de n'être qu'un établissement modèle, une façade sans utilisation réelle. Les nouveaux règlements et projets vont dans le sens de cette réalisation d'Yerres. Ce qui a été fait ici commence ailleurs à entrer dans les faits. Ce projet d'équipements intégrés fait l'unanimité mais suscite aussi pas mal de crainte. Certes, la réussite de ce projet tient beaucoup à la qualité de l'équipe d'animation et à son directeur M. Jean Estève. Mais, pour une municipalité, un établissement du type « Yerres » peut sembler plus souhaitable qu'une maison de la culture, qui est un monument avant d'être un centre d'animation. Les petits équipements sont à privilégier. Ce type d'établissement est aussi indispensable que l'école. Le travail le plus fructueux est le travail d'animation, parce qu'on y fait participer l'ensemble de la population et l'on prépare ainsi la population de demain.

Daniel TOUGARD

(1) Voir *Ere Régionale* n°31